

# INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE



Année 2023

Période de référence du 01/01 au 31/12

Tranche d'effectifs : 50 à 250 collaborateurs

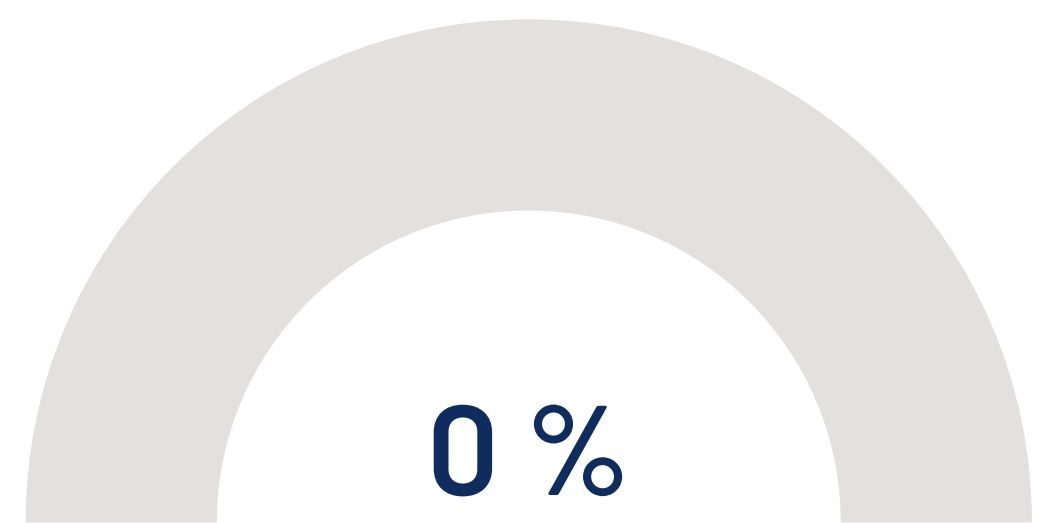
Nombre de salariés pris en compte : 85

**Résultat total :**  
**94/100**

## Indicateur écart de rémunération entre les femmes et les hommes

Notre résultat final est de 0%

Note obtenue 40/40



## Indicateur écart de taux d'augmentations entre les femmes et les hommes

Résultat en nombre équivalent de salariés est de 0.1

*écart favorable aux hommes*

Note obtenue : 35/35

## Indicateur nombre de salariés du sexe sous-représenté par les 10 plus hautes rémunérations

Notre résultat final est de 3 *les hommes sont sur-représentés*

Note obtenue 5/10

